

Rappel des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières :

...
Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.
...

Réponse de M. Ybert, proviseur



Lycée ALAIN
Alençon



Alençon, le 11 juillet 2023

Monsieur le Proviseur

À

M. Christian MICHAUT
Conseiller-maître à la cour des
comptes
Chambre Régionale des Comptes de
Normandie
21 rue BOUQUET CS 11110
76174 ROUEN CEDEX

Lettre recommandée avec A.R.

Objet : Réponse sur rapport observations définitives

Téléphone
02 33 80 38 50

Fax
02 33 29 50 07

Mél.
ce.0610001V
@ac-caen.fr

27 Bd Mézeray
BP 341

61014 Alençon cédex

Monsieur le Conseiller-maître,

Suite à la réception du rapport d'observations définitives (DGR 2023-0371) concernant le lycée ALAIN, nous vous faisons parvenir quelques éléments liés aux points suivants :

Page 14 :

- La C.N.A.S. du proviseur lui a bien été envoyée le 23 mai 2022 avec la superficie de 231 M2.

Page 19 :

- Organisation de l'agence comptable : l'organigramme a été présenté le 07 juin 2023 au groupement d'agence comptable. Les fiches de poste ont toutes été actualisées lors de entretiens professionnels.

Page 20 :

- Perception des recettes : La régie a bien été établie dès le constat de son absence lors du contrôle. La clé du coffre est en la possession propre de la personne régisseuse. Un double de ces clés est dans le coffre de l'Agent-Comptable.

Page 23 :

- Communication sur l'attribution des fonds sociaux : Un envoi systématique du dossier de fonds social ainsi qu'une information est effectué en même temps que l'envoi des lettres de relance.

- Organisation des voyages scolaires : La procédure formalisée est en cours d'élaboration, et sera présentée en réunion de prérentrée et en C.A. pour validation au premier trimestre de l'année 2023-2024.

Pages 26 et 27 :

- Tenue des stocks de restauration : il a été effectué le lundi 10 juillet 2023.

Nous vous prions, Monsieur le Conseiller-maître, d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

